

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Couffin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, EYMAR Louis-Eric, BUREL Sylvia, VIÉVARD Bernard, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, GABAYET Catherine, JOSSERAND Françoise, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, MERMILLOD-BLONDIN Luc, BLANC Adrien, RIGAUD Vincent, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, BASSET Thierry, LARDET Frédérique, DECHENAUX Sylvie

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (7) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Audrey TITH
Kamila MORISET a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Pierre SAINT-JOANIS a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
Frédéric GONDA a donné pouvoir à Benjamin COUTIERE
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Adrien BLANC
François MASSELOT a donné pouvoir à Sylvia BUREL

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 06.10.2026
Et publication le : 07.10.2026
Le Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Date d'affichage : 28 septembre 2026

Louis-Eric EYMAR a été élu secrétaire de séance.

Réciprocité scolaire - Tarifs 2026/2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission scolaire ;

Considérant que dans le cadre de la réciprocité des crédits scolaires entre collectivités, il convient de fixer la participation de la commune où se trouve domicilié l'enfant qui, pour raison prioritaire, est scolarisé à l'école maternelle ou élémentaire de Saint-Jorioz.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants à compter de la rentrée 2026/2027 (maintien par rapport à l'année 2025/2026) :

Objet	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Elèves inscrits à récole élémentaire	142 €	142 €
Elèves inscrits à l'école maternelle	133 €	133 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 5 octobre 2026

**Le secrétaire de séance,
Louis-Eric EYMAR**

**Le Maire,
Michel BEAL**